

Que le gouvernement regroupe ses programmes d'isolation thermique des maisons canadiennes et de conversion au gaz en un programme réaliste d'économie du pétrole, pétrole dont nous manquerons probablement en raison de l'incapacité du gouvernement à négocier avec les provinces productrices, et que le gouvernement établisse un règlement régissant ce programme et adopte les textes de lois nécessaires avant le 1^{er} décembre 1980.

Mme le Président: Pour être mise au voix, cette motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour traiter d'une question des plus urgentes. Attendu que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) parle du nombre de nouveaux emplois créés au Canada quand il y a lieu de répondre au problème réel du chômage des jeunes; attendu qu'aucun de ces nouveaux emplois n'est allé à nos jeunes, puisqu'il y a aujourd'hui 2,000 chômeurs de plus qu'il y a un an dans le groupe des 15 à 24 ans; comme il a dit que le gouvernement Clark avait annulé certains programmes qu'il allait rétablir et comme les programmes actuels destinés aux jeunes n'aboutissent à rien, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de rétablir le programme de crédit d'impôt à la création d'emplois qui produirait trois fois plus d'emplois dans le secteur privé au même coût que ses projets de création d'emplois, et de rétablir le programme national d'emploi des jeunes, qui offrirait une importante expérience de travail aux jeunes Canadiens.

Mme le Président: Pour être mise aux voix, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES ET LES HANDICAPÉS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre se rappellera que dans toute l'histoire de son ministère en matière de création d'emplois pour les jeunes Canadiens âgés de moins de 25 ans, la moyenne a été d'environ 72,000 emplois par an pour ces 10 dernières années. Le ministre se rappellera également que depuis les huit mois qu'il détient son portefeuille, seulement de 6,000 à 10,000 emplois ont été créés et que ce chiffre est désaisonnalisé. Le nombre d'emplois créés durant cette période équivaut à envi-

Questions orales

ron 20 p. 100 de ceux créés par ses prédécesseurs; voilà une piètre réalisation. Le ministre sait également que, par suite du budget, des 150,000 nouveaux chômeurs, beaucoup auront moins de 25 ans. Quels nouveaux programmes le ministre peut-il offrir aux jeunes Canadiens de cet âge?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, qu'on me permette d'abord de douter de l'exactitude des données avancées par le député. Il semble vouloir jouer au magicien comme certains de ses collègues, et en particulier le député de Calgary-Ouest, et il adapte les chiffres à ses arguments. Ainsi, les données utilisées au sujet de l'emploi des jeunes au Canada ne sont pas exactes. Comme je l'ai expliqué hier à la Chambre, depuis la même époque l'an dernier, le gouvernement a créé plus de 233,000 emplois. Au cours des dix dernières années, alors que les libéraux étaient au pouvoir, la croissance de l'emploi et de l'embauche au Canada a été la plus élevée de toutes les nations industrialisées, et nous n'avons pas l'intention de changer cet état de choses.

Nous avons également dû tenir compte du fait qu'un plus grand nombre de jeunes gens accèdent au marché du travail au Canada par rapport aux autres pays. Nous avons essayé de suivre le courant. Quant aux difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes Canadiens, je répondrai plus particulièrement que nous avons mis sur pied de nouveaux programmes au printemps et en été, offrant des perspectives d'emploi dans les nouvelles techniques; désormais, les diplômés des universités et des collèges spécialisés auront la possibilité d'utiliser leurs compétences en occupant des emplois pour lesquels ils ont été formés.

Nous avons également posé en principe qu'il fallait utiliser les moyens de l'État dans les régions où le chômage est le plus élevé, dans les régions ayant un taux élevé de chômage chronique et de faillites d'entreprises. Nous avons affecté nos ressources aux régions qui en ont le plus besoin, afin que les gens y trouvent du travail. Nous entendons ne pas déroger à ce principe, convaincus que l'État doit aider ceux qui en ont le plus besoin.

M. Crombie: Madame le Président, le ministre sait évidemment qu'avec 10,000 emplois en comparaison des 72,000 emplois créés chacune des dix dernières années, il n'y a vraiment pas de quoi être fier, et ce n'est pas avec des mots qu'on va aider ces gens. Passons maintenant à l'action du ministre vis-à-vis d'une autre catégorie de personnes. Depuis que le ministre est à son poste, le taux de chômage des handicapés se situe à 80 p. 100. Si le ministre consulte le budget de son collègue, le ministre des Finances, il constatera que rien n'est prévu à leur intention. Qu'est-ce que le ministre va offrir à nos handicapés qui cherchent à arracher quelque chose à ce gouvernement qui leur avait promis qu'ils pourraient subvenir eux-mêmes à leurs besoins? Chez les handicapés, le taux de chômage est de 80 p. 100.

M. Axworthy: Madame le Président, je signalerai que ce taux de 80 p. 100 dont vient de parler le député, est celui qui existait lorsqu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qu'il avait la responsabilité directe des invalides et des handicapés.